

1. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES SUR LES CONTROLES À L'EXPORTATION

- 1.1 Panasonic Corporation ou PE ne sera en aucun cas lié par des conditions commerciales enfreignant des lois, dispositions réglementaires ou autres restrictions en vigueur dans les pays concernés. L'ensemble des ventes et achats réalisés conformément au présent contrat seront soumis à l'obtention d'une licence en vertu des lois dites pertinentes, si nécessaire. Le distributeur fournira à PE, à la demande de ce dernier, toutes les informations et documentations nécessaires pour que Panasonic Corporation obtienne et se conforme aux licences requises.
- 1.2 Pendant et à l'issue de la période du présent contrat, le distributeur ne devra pas vendre, louer ou disposer d'une quelconque manière des « BIENS » à un client qui, à la connaissance du distributeur, peut faire usage de ces « BIENS » à des « fins militaires ». Aux fins du présent article, on entend par « BIENS » l'ensemble des produits, leurs pièces de rechange et tout document technique ou service technique associé à ces derniers, fournis par PE au distributeur, et on entend par « fins militaires » la conception, le développement, la production, l'utilisation ou le stockage d'une arme de destruction massive, telle que des armes nucléaires, des armes biologiques ou des armes et des missiles chimiques.
- 1.3 Pendant et à l'issue de la période du présent contrat, le distributeur n'exportera pas les « BIENS », directement ou indirectement, dans un pays sous le joug d'une sanction économique aux termes de la décision prise par le Conseil de la sécurité des Nations Unies, dès lors que les « BIENS » demeurent « interdits » et dont l'exportation dans ces pays est interdite en vertu de cette sanction.
- 1.4 En cas de violation du présent article, le distributeur sera responsable, vis-à-vis de Panasonic Corporation et/ou de PE, de tout dommage direct et indirect encouru par Panasonic Corporation et/ou PE découlant de cette violation. Par ailleurs, PE peut immédiatement annuler ce contrat et tout autre contrat de vente, sans engager la responsabilité du Distributeur.

Panasonic Lighting Europe GmbH

Büro Lüdenscheid
Hohe Steinert 8
D-58509 Lüdenscheid
www.vossloh-schwabe.com

Telefon +49 (0) 23 51/10 10
Telefax +49 (0) 23 51/
10 16 54 Buchhaltung
10 12 65 Controlling
10 16 71 EDV

Commerzbank AG, Filiale Lüdenscheid
Kto. 6 610 380 BLZ 458 400 26
IBAN DE87 4584 0026 0661 038000
Steuer-Nr. 332/5763/1437
USt-IdNr. DE 811605731

Sitz der Gesellschaft: Lüdenscheid
Handelsregister: AG Iserlohn HRB 4796
Geschäftsführer:
Setsuo Mizusawa (CEO),
Klaus Breisch